

## **CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL: DÉBATS SUR LES PEUPLES SOUS OCCUPATION COLONIALE, LES RÉPERCUSSIONS DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE, LA COOPÉRATION RÉGIONALE**

Le Conseil adopte une résolution sur la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

28 juillet 2009

Le Conseil économique et social a débattu, ce matin, de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien et de la coopération régionale. À cet égard, il a adopté une résolution sur la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et une décision sur la tenue de la session de 2010 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Alors que presque tous les pays concernés par la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux sont aujourd'hui représentés aux Nations Unies, la Palestine demeure un territoire occupé et sous occupation, a déploré la représentante palestinienne. Elle a rappelé que la Palestine est un cas évident de lutte légitime d'un peuple pour son indépendance. Plusieurs délégations ont joint leurs voix à cet appel, soulignant que les populations étaient asphyxiées par les colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés comme dans le Golan syrien occupé. Israël a été enjoint à respecter les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies sur ces questions. Les Nations Unies, pour leur part, ont été appelées à assumer leur responsabilité en ce qui concerne, d'une part, la recherche de solutions rapides et efficaces pour remédier à la situation précaire en Palestine et, d'autre part, la mobilisation de moyens pouvant mettre fin à cette «tragédie humaine».

Un représentant du Bureau de l'ONU chargé des Commissions régionales a présenté les rapports du Secrétaire général sur les questions faisant l'objet du débat de ce matin. Il a souligné que les restrictions imposées par Israël à la liberté de mouvement et le système de fermeture des territoires restent la principale cause de la pauvreté et de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé et restreignent l'accès des Palestiniens aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, ainsi qu'à l'emploi, aux marchés et aux réseaux sociaux et religieux. La pauvreté dans la bande de Gaza touchait 80% des foyers en 2007, et 38% de la population palestinienne vit dans l'insécurité alimentaire. Le représentant du Secrétariat a assuré que les Nations Unies continueront à jouer leur rôle pour concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

/...

### **Débat sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays coloniaux, les répercussions de l'occupation israélienne et la coopération régionale**

Présentation de rapports

/...

M. Nour a également présenté la **note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé** (E/2009/13), qui montre que l'occupation par Israël du territoire palestinien continue d'aggraver les difficultés économiques et sociales des Palestiniens. Les restrictions imposées par Israël à la liberté de mouvement et le système de fermeture restent la principale cause de la pauvreté et de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé et restreignent l'accès des Palestiniens aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, ainsi qu'à l'emploi, aux marchés et aux réseaux sociaux et religieux, a-t-il précisé. Suite à l'opération «Plomb durci», quelque 1766 Palestiniens ont été tués, en grande majorité dans la bande de Gaza, a rappelé M. Nour. À la fin de 2008, quelque 193 700 colons israéliens vivaient dans Jérusalem-Est occupé et 289 600 dans la bande de Gaza, a-t-il en outre indiqué. Il a précisé que la pauvreté dans la bande de Gaza pour 2007 touchait 80% des foyers contre 45% en Cisjordanie. En outre, 38% de la population palestinienne vit dans l'insécurité alimentaire, a-t-il souligné. L'occupation israélienne continue d'avoir un impact négatif sur les conditions de vie de la population syrienne dans le Golan occupé, a-t-il ajouté. Pour leur part, a-t-il conclu, les Nations Unies continueront à jouer leur rôle pour concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

## Débat

/...

M. FAYSAL KHABBAZ-HAMOUI (République arabe syrienne) a souligné que 42 années se sont écoulées depuis le début de l'occupation israélienne et que les populations attendent toujours de pouvoir rentrer chez elles. Il a fait remarquer que des centaines de résolutions ont été adoptées sur ce point, toutes rejetées par Israël. Il s'agit d'une exception unique en droit international, a-t-il relevé. Pour le représentant syrien, cette attitude montre un mépris total pour le reste du monde. Il a expliqué que dans le Golan syrien occupé, il ne reste aujourd'hui que cinq villages habités par 20 000 Syriens. Ces derniers sont entourés par des colons et des colonies qui ne cessent de croître jour après jour. La puissance occupante est allée jusqu'à enterrer des déchets nucléaires sur le territoire du Golan occupé et a modifié le caractère démographique de la région. Le délégué a souligné que la puissance occupante méprise totalement le droit international et les principes fondamentaux du droit international humanitaire. Il a fustigé les pratiques discriminatoires contre les habitants du Golan syrien occupé, notamment en matière d'approvisionnement en eau. Les pratiques israéliennes dans le Golan syrien occupé se retrouvent dans d'autres territoires palestiniens occupés où les populations sont asphyxiées par les colonies de peuplement, a-t-il ajouté. Il a souligné que le mur de l'apartheid est érigé comme un défi aux résolutions des Nations Unies. Le représentant a indiqué qu'Israël avait récemment adopté une loi qui interdit le retrait du Golan syrien occupé et a estimé qu'il s'agissait d'une tentative manifeste de saper les processus de paix. Jusqu'à quand Israël continuera-t-il à être le seul État du monde qui refuse de mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies, a demandé le représentant syrien?

/...

MME SAMAH ATOUT (Palestine) s'est réjouie que presque tous les pays dont fait mention le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux sont aujourd'hui représentés aux Nations Unies. Il existe encore des points noirs à l'évocation de la décolonisation, a-t-elle toutefois souligné. En effet, la Palestine demeure un territoire occupé et sous occupation. C'était le cas avant la Déclaration, c'est encore le cas après. La représentante palestinienne a déploré que, pis encore, des parties essaient de minimiser les problèmes humanitaires qui s'y posent. La Palestine est un cas évident de lutte légitime d'un peuple pour son indépendance, pour créer un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, a-t-elle insisté.

M. KAMAPRADIPTA ISNOMO (Indonésie) a fait part de sa préoccupation face à la détérioration de la situation économique et sociale en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Environ 1400 civils sont morts suite à l'opération lancée l'hiver dernier par la puissance occupante contre la bande de Gaza, en particulier, a-t-il rappelé. Il est déplorable que les Palestiniens continuent de se voir refuser leurs droits fondamentaux. La puissance occupante doit respecter les instruments internationaux, et notamment la quatrième Convention de Genève. Le Conseil économique et social et la communauté internationale doivent agir avec détermination pour mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien et faire en sorte que ce peuple puisse jouir de ses droits économiques et sociaux. La seule solution viable dans ce contexte est qu'il soit mis fin à l'occupation, a conclu le représentant indonésien.

M. GHEALAN QUDAH (Jordanie) a souligné que le mur de séparation construit par Israël a accentué l'affaiblissement de l'économie palestinienne et prive la population de la possibilité de parvenir à une économie stable. Les répercussions de la politique de bouclage sont connues, a-t-il souligné. Il a fait remarquer que l'augmentation du taux de chômage dans les territoires palestiniens occupés pousse les familles dans la pauvreté: elles se voient forcées de vendre leurs biens et de retirer leurs enfants de l'école, non sans avoir des conséquences désastreuses. Les conditions de vie extrêmement sévères auront des répercussions graves sur les populations, a-t-il averti. Le représentant de la Jordanie a estimé que pour renforcer l'économie palestinienne, Israël doit mettre un terme à sa politique d'occupation et de morcellement du territoire. Enfin, il a souligné que les politiques israéliennes illégales dans le Golan syrien occupé ont resserré l'étau sur les populations arabes qui se trouvent, ainsi, privées de leurs droits fondamentaux.

M. RON ADAM (Israël) a fait part de sa préoccupation face aux rapports et résolutions présentés au Conseil concernant son pays. Au total, une vingtaine de résolutions ciblant Israël sont adoptées tous les ans au sein de l'Assemblée générale, a-t-il rappelé. Il a estimé que la résolution présentée aujourd'hui au Conseil était une tentative de régler le conflit israélo-palestinien en ne tenant compte que de certains aspects seulement de la situation. Ce n'est pas ici que l'on va régler un conflit vieux de 120 ans, a-t-il déclaré. Cette résolution et ce point de l'ordre du jour ne relèvent pas et n'ont jamais relevé de l'ECOSOC, a-t-il insisté. Le texte du projet de résolution présenté aujourd'hui est partial et anti-israélien, a-t-il déploré. Si le Conseil décide qu'il se doit de se pencher sur ce conflit, il faudrait aussi qu'il examine les répercussions sur les conditions de vie des populations concernées des 70 autres conflits qui se déroulent de par le monde. Le représentant israélien

a mis l'accent sur les nombreux progrès qui, selon lui, ont marqué les conditions de vie des Palestiniens, à Naplouse par exemple. Seul le processus bilatéral permettra de régler les différends entre les parties, a conclu le représentant israélien.

M. EMAD ADHAN (Arabie saoudite) a fait remarquer que le rapport du Secrétaire général sur les répercussions de l'occupation israélienne contient des informations détaillées sur les conditions de vie des populations sous occupation israélienne et la violation permanente de leurs droits. Il a fustigé les limitations de mouvement et autres politiques de clôture qui empêchent la fourniture d'aide. Israël impose une punition collective à la population palestinienne, a-t-il souligné. Sa politique de blocus de Gaza détériore les conditions de vie, déjà difficiles, de cette population. Il est urgent d'alléger la souffrance humanitaire du peuple palestinien, a insisté le représentant saoudien. Il a rappelé que le Secrétaire général a, dans son rapport, indiqué qu'il est impossible de satisfaire les besoins du peuple palestinien si la fermeture des points de passage perdure. Il a déploré qu'Israël persiste dans l'expansion de ses colonies, ce qui cause davantage de souffrances du peuple palestinien et entrave les efforts de paix. Il a appelé le Conseil à poursuivre ses efforts pour aider le peuple palestinien et mettre un terme aux politiques illégitimes des colonies de peuplement.

/...

M. JOHN F. SAMMIS (États-Unis) est intervenu sur le projet de résolution présenté aujourd'hui sur la situation au Moyen Orient. Tout en appréciant certains aspects de ce texte, en particulier l'accent sur la bonne gouvernance et l'importance d'assurer la sécurité des civils, le représentant américain a estimé que cette résolution était, en l'état actuel, fondamentalement déséquilibrée, critiquant Israël sans tenir compte de la menace terroriste. Il a rappelé que le Président Obama est résolu à redynamiser le processus de paix dans la région en vue de la création de deux États. Le Conseil devrait aider les deux parties à progresser dans cette voie, a-t-il estimé. Il a souligné que de telles résolutions ne font rien pour promouvoir le processus de paix et portent atteinte à la crédibilité des institutions. Il a invité les États à réfléchir et se demander si une telle résolution pouvait contribuer au processus de paix.

MME SIM MELLOUH (Algérie) a commenté le rapport sur les consultations avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux en déplorant que ce rapport n'ait pas parlé du Programme alimentaire mondial et plus particulièrement de l'assistance offerte par le PAM aux réfugiés sahraouis en Algérie. L'Algérie souhaiterait savoir pourquoi le PAM n'a pas présenté de rapport sur son assistance en général et plus particulièrement sur celle qu'il apporte aux réfugiés sahraouis en Algérie. L'Algérie souhaite en outre exprimer sa préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires occupés, y compris le Golan syrien. La représentante algérienne a rappelé que l'occupation israélienne était la raison principale de la détérioration de cette situation. La seule voie pour améliorer les conditions de vie des populations des territoires occupés réside dans un règlement politique permanent à travers des négociations afin de mettre un terme à l'occupation, a-t-elle conclu.

M. OMAR HILALE (Maroc) a fait remarquer que le rapport du Secrétaire général montre de manière claire les sévères restrictions et les graves obstacles auxquels les organes et programmes des Nations Unies se heurtent, en particulier lors de l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple palestinien. Il s'est dit préoccupé face à la détérioration des conditions socioéconomiques et l'exacerbation de la crise humanitaire dans les territoires palestiniens occupés résultant du blocus illégal et des autres mesures imposées par Israël au peuple palestinien. Six mois après l'offensive israélienne sur Gaza. Peu de progrès ont été enregistrés et la situation sur le terrain reste alarmante du fait de la montée du chômage, de la pauvreté et de la famine, a-t-il souligné. Ces événements tragiques ont eu un impact dramatique sur les populations civiles victimes d'un châtime collectif au mépris des obligations internationales d'Israël, a-t-il insisté. Le représentant marocain s'est dit convaincu que le système onusien devait assumer une responsabilité en ce qui concerne, d'une part, la recherche de solutions rapides et efficaces pour remédier à la situation précaire en Palestine et, d'autre part, tous les aspects de la question à commencer par la mobilisation des moyens pouvant mettre fin à cette tragédie humaine qui n'a que trop duré.

/...

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*

ECOSOC09033F